

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

La communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir s'est donnée pour ambition de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement et de développement plus équilibrée et durable de son territoire.

Le développement économique du territoire de la communauté de communes est l'objectif prioritaire et il est donc aujourd'hui nécessaire d'orienter la stratégie autour de cette nouvelle dynamique de développement élaborée sur un équilibre entre l'économie productive et l'économie résidentielle ou présenteielle.

AR Prefecture

024-200041150-20221130-DE2022128-DE
Reçu le 02/12/2022

La CCI Dordogne souhaite participer, avec les acteurs du développement économique de la collectivité, à la construction d'une vision partagée des atouts du territoire et, dans leurs compétences respectives, contribuer à la mise en place de stratégies économiques et de promotion à même de favoriser l'attractivité et le rayonnement du territoire de la CCTHPN.

La CCTHPN et la CCI Dordogne, au plus près des entreprises et de tous les acteurs du développement économique formalisent leur collaboration à travers la présente convention dans le respect d'un programme d'actions élaboré par la Communauté de Commune CCTHPN déclinés en plusieurs volets opérationnels et optionnels établis en fonction des besoins de la CCTHPN.

Cette convention se décline par la mise à disposition d'heures de conseil CCI Dordogne, à destination de la collectivité dans la mise en œuvre de ses actions en faveur du développement économique de son territoire.

La réalisation et le suivi des actions sera réalisé par les référents territoriaux de la CCI Dordogne en lien avec les interlocuteurs de la collectivité comme suit :

Le Vice-président délégué à l'économie

Le chargé de mission Economie

Un bilan d'étape sera réalisé à mi-parcours.

Un volet animation sera organisé comme suit, en présentiel, sur un lieu déterminé et choisi par la CCTHPN.

La communication sera réalisée à partir d'un fichier entreprises transmis sous format csv ou excel à la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 **ADOpte** la convention sur le principe qui pourra faire l'objet d'un programme évolutif ;

 **AUTORISE** M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 01/12/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20221130-DE2022128-DE
Reçu le 02/12/2022